



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 131247

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool alerte M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les obligations administratives auxquelles sont aujourd'hui exposées les personnes souffrant d'un handicap irrémédiable ou ne pouvant que s'aggraver. Il paraît, en effet, que le renouvellement, à échéance régulière, des demandes de prestations, au-delà d'une surcharge du système administratif français, a un caractère contraignant ainsi qu'une incidence morale non négligeable. Une expertise réalisée par un collège de spécialistes, désignés pour juger du caractère irréversible ou évolutif du handicap, en aval d'un accord à durée indéterminée, semblerait, aux dires des personnes concernées, plus souhaitable. Il lui demande, par conséquent, de bien vouloir lui indiquer les dispositions envisagées par le Gouvernement au regard de cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131247

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2538

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)